



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE – RHÔNE-ALPES

Programme suivi par : Raphaëlle ITRAC-BRUNEAU (animatrice du PNA pour l'Opie) et David HAPPE (coordinateur du PNA pour la DREAL Auvergne - Rhône-Alpes).

Objet : compte-rendu du 4^{ème} comité de pilotage national dédié au Plan national d'actions en faveur des *Maculinea*.

Rédaction : Raphaëlle ITRAC-BRUNEAU.

Date et lieu : 02 février 2016 – MEDDE (La Défense), tour Pascal B.

Participants (15) : E. CHAPOULIE (DDT Doubs), M. CHEVRIER (DREAL Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes), F. CLET (DREAL Normandie), J. DABRY (Cen Lorraine), D. DEMERGES (Cen Midi-Pyrénées), P. DUPONT (MNHN-SPN), D. HAPPE (DREAL Auvergne – Rhône-Alpes), X. HOUARD (Opie), R. ITRAC-BRUNEAU (Opie), P. JACQUOT (CBNFC-ORI), A. LE NEVÉ (DREAL Pays de la Loire), J.-L. MERCIER (Université de Tours – IRBI), J.-M. ROUX-FOUILLET (MEDDE-DEB), Y. ROZIER (CED) et M. WILLMES (DREAL Nord-Pas de Calais – Picardie).

Excusés (19) : N. AMPEN (DREAL Bretagne), P. BACHELARD (SHNAO), V. BARTHÉLÉMY (DREAL Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes), L. CHABROL (CBNMC), L. COURNAULT (AntArea), F. DARINOT (RNN Marais de Lavours), M. DE BASQUIAT (DREAL Corse), L. DE SOUSA (DREAL Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées), D. FÉLIX (DREAL Auvergne – Rhône-Alpes), V. GARNERO (CG 67), B. KAUFMANN (Université Lyon 1 – LEHNA), C. LEBAS (AntArea), J. MARCINKOWSKI (DREAL Centre – Val de Loire), J. MESTRALLET (DREAL Auvergne – Rhône-Alpes), J. PETILLON (Université Rennes 1 - GREZIA), L. PICARD (GREZIA), A. PIEL (DREAL Auvergne – Rhône-Alpes), M. TESSIER et O. VANNUCCI (Cen Sarthe).

Après une présentation de la journée par D. HAPPE (DREAL Auvergne – Rhône-Alpes) et un tour de table de présentation des participants, la réunion du comité de pilotage débute et fait l'objet de plusieurs exposés suivis de larges temps d'échanges entre les membres du COPIL.

Ordre du jour :

- **Introduction de la DREAL coordinatrice** *David Happe – DREAL Auvergne – Rhône-Alpes*
- **Point sur le dispositif PNA** *Jeanne-Marie Roux-Fouillet – MEDDE-DEB*
- **État d'avancement des actions du PNA *Maculinea* en 2015 et présentation des premiers éléments du bilan** *Raphaëlle Itrac-Bruneau – Opie*
- **Réflexion sur un projet d'élargissement du PNA *Maculinea* à d'autres Rhopalocères patrimoniaux** *Pascal Dupont – MNHN-SPN*
- **Démarche d'intégration d'autres Rhopalocères à la déclinaison régionale Midi-Pyrénées** *David Demerges – Cen Midi-Pyrénées*
- **Vers un outil de prise en compte des données dans les dossiers d'instruction dans le Doubs** *Emmanuel Chapoulie – DDT Doubs*

Point sur le dispositif PNA

Comme annoncé lors du précédent Comité de pilotage, la nouvelle stratégie des PNA (souhaitée plus opérationnelle et davantage centrée sur les actions) conduit à l'élaboration d'une nouvelle liste d'espèces, en partenariat avec le MNHN. Ce travail actuellement en cours permettra de protéger les espèces sans trop démultiplier les Plans

d'actions. Afin de l'affiner, cette liste sera transmise aux DREAL pour avis.

Plusieurs types de PNA sont ainsi prévus : des plans de rétablissement, des plans de conservation (suite logique pour les espèces ayant déjà fait l'objet d'un PNA) et des plans de connaissance pour les espèces n'en ayant pas déjà bénéficié. Cette liste est déjà bien avancée pour certains groupes d'espèces et le travail devrait à priori être finalisé au cours du second trimestre 2016.

P. DUPONT précise que cette liste d'espèce prend notamment en compte, lorsqu'elles existent, les Listes rouges nationales. Quand une espèce se situe en haut de liste, elle devient prioritaire. Ce n'est bien sûr pas le seul critère, mais c'est un critère de base.

État d'avancement des actions du PNA *Maculinea* en 2015 et présentation des premiers éléments du bilan

R. ITRAC-BRUNEAU fait une rapide présentation des actions déployées en 2015 avant de dévoiler les premiers éléments du bilan du PNA *Maculinea*. L'exposé fait l'objet d'une présentation powerpoint (cf. diaporama joint).

Questions et remarques des membres du Copil suite à cette présentation

Axe 1 – Amélioration des connaissances

- A. LE NEVÉ demande d'où proviennent les données compilées ayant servi à l'élaboration à la mise à jour des cartes de répartition ?
- R. ITRAC-BRUNEAU répond que la transmission des données n'a pas été homogène. Les référents des régions ayant une plate-forme régionale SINP fonctionnelle ont été contactés, ainsi que l'INPN. Pour les autres régions, les opérateurs régionaux ont été contactés. Les formats des transmissions sont de ce fait très hétérogènes, malgré l'envoi d'un formulaire standard d'échange de données.
- J. DABRY : en Lorraine, la durée d'application de la déclinaison est de deux ans, faute de trouver des co-financements suffisants. La DREAL a cependant souhaité maintenir un peu d'animation sur 2016 pour poursuivre les actions et lancer d'autres études.
- F. CLET : en Basse-Normandie, le plan est arrivé à échéance. Néanmoins, la dynamique continue et perdure : les espèces inscrites à un PNA permettent de mobiliser des fonds, notamment auprès des Agences de l'eau. En Haute-Normandie, une seule espèce est concernée et sur un périmètre restreint. La fusion des régions apportera sans doute une nouvelle dynamique à cette partie de la Normandie.
- D. DEMERGES pose la question de la pertinence du pas de temps de 5 ans du PNA. Ce laps de temps est trop court et ne permet pas d'engager de réflexion sur le moyen ou le long terme dans les déclinaisons. Toutes les actions envisagées sont compressées dans un plan de 5 ans, ce qui n'est pas forcément cohérent avec les enjeux locaux.
- J. DABRY et A. LE NEVÉ complètent : les aspects protection et maîtrise foncière mettent plusieurs années à aboutir et demandent donc du temps. Les actions de maîtrise foncière sont par exemple favorisées lorsque le temps imparti pour la réalisation des actions est plus long, car on sait que ce ne sera pas un frein à son bon déroulement. En outre, certains financeurs comme les Agences de l'eau financent sur une durée d'un an.
- X. HOUARD : c'est un peu le même principe que pour la SCAP car le processus de protection d'un site est trop long. Il faut jongler sur ce qui est réalisable et distinguer le suivi de l'action de l'objectif de conservation.
- Afin de mobiliser plus facilement les acteurs financiers, M. CHEVRIER suggère d'allonger le temps de mise en œuvre du prochain PNA, adoptant des perspectives plus longues, et d'y intégrer des étapes. 5 ans pour un premier Plan, c'est ce qu'il faut pour de la connaissance mais la suite doit être plus approfondie.

Pour clore cette partie de la discussion et considérant que la majeure partie des participants semble d'accord sur cette proposition, J.-M. ROUX-FOUILLET propose de soumettre cette idée au CNPN lors de la présentation du bilan afin de recueillir son avis. Des Plans de 10 ans existent pour certains oiseaux, alors pourquoi pas pour les *Maculinea* ?

- A. LE NEVÉ : le Conservatoire botanique national conduit une réflexion sur la production de cartes d'alerte pour les espèces végétales protégées. Il serait intéressant d'inclure à cette liste les plantes-hôtes d'espèces animales protégées, même si celles-ci ne bénéficient d'aucune protection, afin de compléter les réflexions.
- D. DEMERGES indique que la démarche est également en cours en Midi-Pyrénées.

- M. CHEVRIER indique que le protocole *Myrmica* a été mis en place dans la Vienne sur un site à *Maculinea alcon alcon*.
- J.-L. MERCIER remarque que le protocole a principalement été déployé pour l'Azuré des mouillères, qui ne relève pas de la DHFF. Il n'y a pas assez de dynamique pour les espèces-hôtes des espèces d'intérêt communautaire. Il faudrait accentuer la nécessité de connaissance sur ces espèces.
- X. HOUARD : cela peut être intégré dans l'enjeu d'une nouvelle mouture du PNA. Il en est de même concernant les Listes rouges régionales.
- D. DEMERGES : il faudrait valoriser les données auprès des publics participatifs de manière obligatoire. Actuellement, rien ne contraint réellement à mettre à disposition de tous ces informations.
- P. DUPONT complète que la valorisation doit être de deux types : une valorisation d'occurrence et une valorisation des données de synthèse. Il y a également un enjeu de structuration du jeu de données via le SINP.

Il faut poursuivre la dynamique actuelle sur les fourmis-hôtes, particulièrement sur les espèces DHFF. Il faudrait également pouvoir toucher les bureaux d'études, afin de favoriser la prise en compte des *Myrmica* dans les études d'impacts. Il est proposé d'inclure les fourmis-hôtes dans le cahier des charges des études. Des sessions de formation peuvent par exemple être proposées par AntArea ou la section française de l'Union internationale pour les insectes sociaux. En parallèle, la doctrine régionale pour la prise en compte des Odonates dans le cadre d'études réglementaires rédigée à l'échelle des Pays de la Loire et de la Basse-Normandie pourrait être dupliquée sur les *Maculinea*.

Axe 2 – Actions de gestion et de protection

- J. DABRY : le PNA est un label pour porter des actions qui facilitent la mise en place d'actions, de projets qui ciblent les *Maculinea* pour qu'ils deviennent prioritaires en Lorraine au sein des projets agroenvironnementaux (PAE). Cela permet d'ouvrir des voies d'actions concrètes. Dans la région, le potentiel s'est révélé très important.

Axe 3 – Développement d'un centre de ressources et d'un réseau d'acteurs

- Le site Internet dédié au PNA *Maculinea* est un réel avantage car il permet de renvoyer facilement les acteurs vers les informations centralisées.
- Y. ROZIER : en Rhône-Alpes, un programme Interreg « gestion conservatoire des *Maculinea* transfrontaliers » est en cours de montage entre la France et la Suisse. Ce projet intitulé POLCCA cible les espèces des zones humides sur la partie ouest-lémanique du territoire et vise la mise à jour des connaissances, la définition d'actions de sauvegarde de l'espèce à l'échelle transfrontalière et la sensibilisation autour du projet, notamment au niveau local. Ce programme de conservation est porté en France par le Cen Rhône-Alpes (antenne de l'Ain), auquel participent également les Cen de Savoie et de Haute-Savoie ainsi que la Franche-Comté.

Axe 4 – Sensibilisation, formation et information

- Les Master II durent 6 mois. Il est donc plus facile de travailler sur les *Maculinea* car la période est plus longue et peut ainsi coïncider avec la période de vol du papillon.
- J. DABRY : on manque de visibilité en Europe. Il y a par exemple en 2016 un colloque européen sur les papillons aux Pays-Bas, dans lequel un atelier spécial sur les *Maculinea* est prévu. Aucun français ne s'y rend pour présenter le PNA. Il faudrait voir si le MNHN-SPN et l'Opie pourraient s'y rendre et participer à l'atelier afin de diffuser et valoriser les actions du PNA.
- Le projet européen MacMan (pour « *Maculinea* Management ») recherche des informations de ce qui peut se faire en France, d'autant que la thématique est bien approfondie dans notre pays.

Bilan humain et financier

- P. DUPONT indique que le nombre important de PNA en Rhône-Alpes a créé des difficultés de financement quant à la mise en place des déclinaisons. C'est ce qui a freiné le développement du Plan *Maculinea* au sein de cette région.
- M. CHEVRIER : il n'y a pas uniquement le nombre de PNA mais aussi la responsabilité territoriale de la région qui joue sur l'attribution d'une enveloppe financière.

- Après 2013, les financements ont été gelés. Le relais a été pris par les bénévoles. J.-L. MERCIER indique que les actions de gestion conservatoire sont souvent beaucoup soumises au bénévolat (exemple des chantiers bénévoles). Des actions concrètes de restauration de site peuvent donc être proposées. Pour la suite, il faut tout de même un suivi au quotidien qui ne peut pas reposer entièrement sur des bénévoles.
- J. DABRY souligne cependant qu'il est difficile de mobiliser le réseau des bénévoles. Par exemple, une journée de formation a été organisée en Lorraine. 12 personnes y ont participé mais seulement une seule s'est impliquée par la suite.

Les participants s'accordent sur le fait que le graphique reprenant la dynamique bénévole et salariée doit être retravaillé afin de présenter les résultats autrement. Le nombre de personnes concernées par l'acquisition de données depuis le lancement peut par exemple être exploité. Une nouvelle version sera proposée ultérieurement.

Réflexion sur un projet d'élargissement du PNA *Maculinea* à d'autres Rhopalocères patrimoniaux

Une liste de 15 espèces est proposée par le MNHN, basée essentiellement sur la Liste rouge des papillons de jour de France métropolitaine. Ces espèces se répartissent actuellement suivant 4 grands axes d'habitats : milieux herbacés mésophiles à hygrophiles (8 espèces), milieux herbacés méso-xérophiles à xérophiles (5 espèces), milieux forestiers (1 espèce) et milieux de l'espace rural (1 espèce). Cette première étape a été réalisée sur demande du MEDDE. Elle s'appuie sur la démarche de priorisation des espèces en fonction des menaces. La veille du Copil, une discussion sur les espèces protégées et prioritaires a eu lieu lors d'une réunion organisée entre le MNHN, l'Opie, le MEDDE et la DREAL Auvergne – Rhône-Alpes.

Par ailleurs et pour aller plus loin dans la démarche, il est proposé de donner la possibilité aux régions d'inclure d'autres espèces (par exemple, les espèces menacées à l'échelle régionale) dans les déclinaisons du futur plan, comme cela est actuellement possible dans le PNA Odonates.

Questions et remarques des membres du Copil suite à cette présentation

- Plusieurs participants remarquent que cette liste contient des espèces très localisées et que plusieurs régions, notamment les régions du nord et de l'ouest de la France, n'en possèdent aucune (espèces absentes ou éteintes). Le futur PNA reviendrait donc à un PNA *Maculinea* pour les régions non concernées.
- M. CHEVRIER propose alors une liste à 3 entrées : la liste d'espèce actuellement proposée par le MNHN + les espèces à enjeu européen (espèces inscrites aux annexes de la Directive Habitats-Faune-Flore comme par exemple le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ou encore le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)) avec des degrés différents d'implication suivant les régions + un élargissement possible dans chaque région en fonction des enjeux plus régionaux. Il faut prioriser l'entrée par milieux. Par ailleurs, même si les listes régionales (issues des déclinaisons) incluent beaucoup d'espèces, les régions vont d'elles-mêmes se réguler. Ce ne sont de plus que quelques milieux qui seront visés.
- A. LE NEVÉ propose quant à lui une liste basée sur les domaines biogéographiques (une liste par domaine).
- D. DEMERGES répond que cela ne correspond pas forcément à la distribution des espèces et qu'à l'échelle d'une région, et d'autant plus avec les nouvelles régions, cela va finalement conduire à inclure toutes les listes. Il souhaite quant à lui un cadre méthodologique imposé qui intègre un critère de responsabilité pour hiérarchiser les enjeux au niveau régional.
- P. DUPONT répond qu'il faudra voir quelle est la vision du MEDDE de ce point de vue.
- E. CHAPOULIE rappelle la nécessité de mettre en place une mission de surveillance pour les espèces DHFF dans le cadre de Natura 2000. Cela rappelle la mise en place de la SCAP, dont les critères de prise en compte sont régionaux ou nationaux.

En conclusion de cette discussion, il est proposé de maintenir la méthodologie utilisée par le MNHN et de rajouter au niveau des déclinaisons les espèces DHFF, auxquelles seront librement incluses les espèces menacées régionales afin que les régions s'approprient le nouveau PNA. Les deux premiers niveaux constituant un « tronc commun obligatoire » avec possibilité de prioriser les enjeux selon les contextes régionaux. La priorité restant bien sûr l'enjeu de poursuivre le Plan.

Démarche d'intégration d'autres Rhopalocères à la déclinaison régionale Midi-Pyrénées

La déclinaison a été validée en juin 2015. Elle concerne 3 taxons : *Maculinea arion*, *M. alcon* écotype *alcon* et *M. alcon* écotype *rebeli*. Les informations régionales les concernant sont hétérogènes. Les données connues de l'Azuré du serpolet couvrent 42% du territoire (779 données) tandis que celles de l'Azuré des mouillères et de l'Azuré de la croisette ne couvrent respectivement que 6 (86 données) et 2,2% (45 données) de la région. De même, les habitats qui les accueillent sont très différents et les priorités d'enjeux sont orientées vers ceux qui évoluent

rapidement (par exemple, n'évoluant que peu, les habitats mésoxérophiles accueillant les gentianes croisettes sur lesquelles se développent *Maculinea alcon rebeli* ne sont par conséquent pas fléchés comme enjeux prioritaires dans la région).

En Midi-Pyrénées, le réseau d'observateurs est important et le nombre de données collectées dans le cadre de l'atlas régional démarré en 2008 est conséquent. La pression d'observation régionale est par ailleurs relativement homogène et substantielle. Ce socle de connaissances solides a motivé l'intégration d'autres espèces lors de la rédaction du PRA *Maculinea*.

Une méthodologie de hiérarchisation des espèces a donc été créée. Elle prend en compte :

- la rareté, dont le coefficient est basé sur la couverture du territoire régional. Ce dernier est pondéré en fonction de l'effort de prospection. Un indice de sténocécie est également associé, divisé en 4 classes allant des espèces « ubiquistes » aux « très exigeantes ».
- les menaces identifiées, qu'elles soient mondiales, nationales ou locales.
- la responsabilité, incluant les listes de protection, les Listes rouges et les espèces ZNIEFF (bien que celles-ci n'aient pas été réévaluées dans la région).

Toutes les espèces sont prises en compte, à l'exclusion des espèces introduites ou migratoires, ainsi que les espèces « DD » (pour lesquelles les données sont insuffisantes) sauf si la localité-type se situe en Midi-Pyrénées (responsabilité scientifique).

Suite à l'aboutissement de cette méthodologie, les seuils définis font ressortir 25 taxons pour la région Midi-Pyrénées, dont la plupart évoluent en milieu humide. Une priorité allant de 1 à 2 est attribuée suivant les espèces. Ainsi, *Boloria eunomia*, *Lycaena helle* ou *Coenonympha oedippus* sont tous trois inclus en tant qu'espèces complémentaires régionales dans la déclinaison du PNA *Maculinea*.

Une liste de vigilance de 19 espèces, incluant quelques Zygènes, a aussi été dressée afin de prendre en compte, entre autres, les espèces protégées. Les actions de connaissance (atlas) permettent de réaliser une veille pour ces espèces.

Vers un outil de prise en compte des données dans les dossiers d'instruction dans le Doubs

Dans le Doubs, la DDT tente de développer un outil qui permet aux instructeurs (y compris ceux de l'urbanisme) de connaître la présence d'une espèce protégée ou à enjeux sur le terrain faisant l'objet de l'instruction. Le principe est basé sur une fiche de filtrage pour instruire les dossiers. Suivant les thèmes proposés, l'instructeur sait quelle couche de l'affichage graphique il doit consulter. La thématique nature comporte par exemple une couche « enjeu nature ».

C'est le seul moyen pour qu'au quotidien les données soient valorisées et utilisées. Ces couches sont cruciales pour la prise en compte des informations dans les instructions de dossiers et éviter ainsi des erreurs irréparables de destruction d'habitats d'espèces sensibles ou à enjeux.

À l'heure actuelle, ce type d'outil n'est pas obligatoire pour les DDT... Mais il est ainsi apparu évident de l'envisager.

Questions et remarques des membres du Copil suite à cette présentation

- P. DUPONT relève que cela soulève les problèmes d'accessibilité aux données précises des espèces sensibles. Le Doubs a une responsabilité régionale très forte concernant certains taxons. C'est donc une démarche très importante qui est lancée.
- F. CLET indique que ce principe existe aussi en Basse-Normandie, sous le principe des couches d'alerte. Cela nécessite un gros travail d'animation pour que l'outil soit efficace.

----- CONCLUSION

Une présentation du bilan au CNPN est prévue en octobre. D'ici là, le document bilan devra être finalisé.

Le séminaire de restitution du PNA en faveur des *Maculinea*, prévu en commun avec le PNA Odonates (sous réserve de l'accord de la DREAL coordinatrice), est programmé pour décembre 2016.

D. HAPPE et R. ITRAC-BRUNEAU, organisateurs de la réunion au titre respectivement de la DREAL Auvergne – Rhône-Alpes et de l'Opie, remercient l'ensemble des participants pour leur venue et leur active participation à ce quatrième et dernier Comité de pilotage du PNA *Maculinea* 2011-2015.

Fin de la séance à 17h00.